

# FISCALITE DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

## Objectifs

Approfondir ses connaissances techniques afin d'être en mesure de déterminer le régime fiscal applicable aux organismes sans but lucratif.

Identifier les risques d'imposition aux impôts commerciaux d'un OSBL réalisant des activités lucratives (IS/TVA/taxe sur les salaires/CET-CVAE notamment)

Connaître les cas de franchise d'impôts commerciaux applicables aux OSBL

Maîtriser les conditions de sectorisation/filialisation des activités lucratives d'un OSBL

Maîtriser la mise en œuvre d'une sectorisation/filialisation des activités lucratives d'un OSBL

## Programme

### ■ Les critères d'imposition définis par l'administration fiscale concernant les OSBL

- Principes posés par l'instruction administrative BOI-IS-CHAMP-10-50-20120912
- Méthodologie d'analyse – Etapes à suivre

### ■ La fiscalité des revenus du patrimoine

- Les revenus mobiliers
- Les revenus immobiliers
- Les obligations déclaratives

### ■ Franchise des activités lucratives accessoires et exonérations particulières d'impôts commerciaux

- Organismes concernés
- Conditions à respecter
- Mise en œuvre

### ■ Sectorisation/Filialisation

- Conditions pour sectoriser
- Critères de choix
- Synthèse de la démarche
- La sectorisation des activités lucratives
- Le bilan fiscal de départ
- La filialisation

*Les supports seront adressés par voie électronique*

## Durée

1 jour

## Intervenant

Christophe ESNAULT – Formateur, Manager-Expert-comptable, KPMG

## Public(s) et prérequis

Directeurs ou responsables financiers, comptables et gestionnaires  
Avoir des connaissances budgétaires et comptables

## Nombre de participants

5 à 15

## Méthodes pédagogiques

Le formateur fera appel à un ensemble de techniques pédagogiques, permettant une alternance d'apports théoriques et de cas pratiques afin d'acquérir un ensemble de connaissances conformes aux objectifs pédagogiques.

## Evaluation des acquis

Mises en situation, cas pratiques, exercices...

Une fiche d'évaluation sera remise aux stagiaires afin qu'ils puissent évaluer le contenu pédagogique et la méthode employée.

Une attestation de stage sera établie pour chaque participant à l'issue de la formation.

## Tarif :

Coût pédagogique : 280 €

Frais de repas : 17 €

## Informations pratiques

Horaires : 9h30-12h30 et 13h30-16h30

Lieu : Siège social de l'URIOPSS Bretagne